DECLARATION LIMINAIRE
AU CHS-CT DU 19 SEPTEMBRE 2017

M. le Président,

L'été touche à sa fin et le retour dans les services s'accompagne d'une morosité accrue pour la plupart des personnels.
En effet, l'été politique a, lui, été plutôt chaotique en termes d'annonces. Au fil de celles-ci, le gouvernement en place poursuit, voire accélère les décisions prises par ses prédécesseurs :
- réforme du code du travail,
- suppression des CHSCT et de ses prérogatives dans la sphère du secteur privé,
- baisse des dépenses publiques avec une baisse des dotations pour les collectivités locales,
- baisse des APL,
- gel du point d'indice pour les fonctionnaires et augmentation de la CSG,
- réforme de l'ISF.

Du côté du pouvoir d'achat, les promesses immédiates du candidat Emmanuel Macron sont, au final, décalées dans le temps.
L'exonération de la TH se fera en 3 paliers successifs.
La suppression de certaines cotisations sociales salariales (cotisation chômage et maladie) sera mise en œuvre progressivement à compter du 1er janvier 2018 contrairement à l'application de l'augmentation de 1,7 points de la CSG.

Pour les agents de la Fonction Publique, les annonces, quant à la compensation de cette hausse, faites aux Organisations Syndicales jeudi 14 septembre, laisse entrevoir une compensation qui n'en serait pas une puisqu'il s'agit plutôt d'une indemnité dégressive diminuant à chaque prise d'échelon, de grade ou changement de catégorie.
Il semble que celle-ci sera financée grâce au budget de revalorisation des grilles du PPCR, dont tous les effets sont gelés depuis le 1er janvier 2017 pour les A et l'ensemble des revalorisations prévues pour les années suivantes pour tous les agents.
Merci pour la suppression du seul point positif de cette maudite réforme.
Car la Fonction Publique n'est pas épargnée.

Les régressions s'annoncent : gel du point d'indice, suppression de 120 000 postes de fonctionnaires dont 50 000 dans la Fonction publique d'État, dont 25 000 pour notre seul ministère, application de la journée de carence…
Les suppressions de postes à venir vont accélérer encore un peu plus les restructurations, la concentration des services et transformer les effectifs restants en interfaces informatiques.
Le sort de la fonction publique est défini : réduire ses composantes à des services aux publics avec des recrutements sous contrat de droit privé, taillables et corvéables à merci.
A cela, il convient d'ajouter les préconisations de la Cour des Comptes visant le traitement des fonctionnaires, afin de respecter scrupuleusement les critères européens d'équilibre budgétaire, tout en se privant de recettes fiscales importantes. Pour rappel, le cumul des fraudes fiscales et sociales estimées, est supérieur au déficit annuel du pays !
Cette même Cour des Comptes préconise aussi le resserrement du réseau et l'assouplissement des règles de mobilité. Pire, elle évoque la possibilité de récupérer 11 milliards sur le dos des fonctionnaires en :
- supprimant l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement (SFT).
- gelant la valeur du point d'indice (mais c'est à nouveau fait).
- allongeant le temps de travail.
- abaissant encore le niveau des promotions internes.
Nous arrêterons là, autant de bonnes idées en même temps risqueraient nous rendre nerveux.

Du côté de la DGFiP, nous rappelons que l'ensemble des organisations syndicales, auditionnées par l'inspection générale des finances, sont opposées à la mise en œuvre du prélèvement à la source. Nous attendons les conclusions de cet audit.

Parallèlement, la destruction du réseau se poursuit, après une pause électorale.
Ainsi lors des Comités techniques locaux, tenus jusqu'à la mi-juillet, les directeurs ont présenté leur plan d'adaptation des structures et du réseau (ASR) pour 2018 aux représentants locaux des personnels…
Le loup est finalement sorti du bois avec son lot de nouvelles néfastes pour notre administration.

Vous le savez déjà, mais nous vous confirmons que, comme les années précédentes, nous rejetons ces réorganisations nocives tant pour la qualité du service public de proximité que pour l'avenir des agents.
Ainsi, si nous sommes présents aujourd'hui, c'est uniquement pour nous exprimer CONTRE les fermetures que vous projetez.
La solution à la DGFiP, nous n'avons de cesse de vous le répéter : c'est le recours à l'emploi public, par essence socialement utile et économiquement rentable.

Après les suppressions de 3 trésoreries ces 3 dernières années, vous prévoyez de supprimer 2 trésoreries supplémentaires pour 2018 : Cotignac-Carcès et Lorgues.
Pour la Direction, ces suppressions de sites sont justifiées par la « taille critique » des structures et la réorganisation des communautés de communes.
Cette « taille critique » a été sciemment organisée par la DGFiP et la DDFiP par les suppressions de plus de 400 emplois en 15 ans.
Les organisations syndicales Solidaires, CGT et FO condamnent fermement ces fermetures de trésoreries. Ces services répondent aux besoins du public et des collectivités, différents et complexes, et pour se rendre compte de l'impact de la perte de ce service de proximité, il suffit de constater l'importance REELLE de l'accueil des usagers dans ces unités.

De par vos fonctions, vous êtes le garant du service public de notre administration auprès de l'ensemble des citoyens du Var.
Comment ne pas s'interroger quand vous représentez un Directeur Général prônant tous les ans la fermeture de trésoreries de proximité tout en la justifiant par la défense du service public ?
Comment justifier ce manque de personnel notamment au vu de la fraude fiscale grandissante de façon exponentielle ces dernières années ?
Comment rendre ce service public accessible si au fil du temps vous ne comptez que sur la dématérialisation pour, soi-disant, compenser le manque d'effectifs que VOUS cautionnez, pire, que VOUS organisez ?
Allez vous trouver un moyen de dématérialiser les usagers ?
Le CHS-CT, instance pourtant ouverte au dialogue, devra-t-il se résoudre à panser les plaies et répondre aux urgences ?
Comment espérez vous faire baisser l'exposition aux risques psychosociaux engendrée par vos décisions et qui sont aujourd'hui le quotidien d'une majorité d'agents ?

Et bien, pour une fois, vous avez la réponse : deux belles fiches d'impact accompagnent vos fermetures.
Les notions importantes et objectives que l'on peut en extraire sont :
- installations d'agents sans difficultés dans les espaces de travail actuels,
- adaptations immobilières éventuelles mises en œuvre en collaboration avec chef de service et agents : on a envie de dire ''Comme à Vert Coteau au SPF2 ?''
- peu d'évolution de l'organisation du travail
- pas d'alourdissement de la charge de travail

Bref, il ne manque au tableau que le cui-cui des oiseaux et les fleurs autour.
Nos ancêtres du XVIIe siècle auraient dit que la mariée était trop belle !

Car le revers de la médaille est bien moins reluisant :
- près de 10 agents et davantage d'emplois qui sont directement impactés par la suppression de leur site et un transfert vers une structure plus grosse mais éloignée.

- un certain nombre d'agents répartis sur 5 sites touchés par la concentration des missions.

Bien entendu, vous parlez de transfert d'emplois et vous vous voulez rassurant !
Mais combien de ces emplois seront réellement transférés et effectivement pourvus ? Il nous semble qu'il est un peu tôt pour le savoir.

Vous l'aurez compris, les organisations syndicales Solidaires, CGT et FO dénoncent une fois de plus, comme les autres années, le nouveau schéma de votre ASR, dont les conséquences sont :
- l'éloignement du service des usagers et collectivités territoriales,
le non respect du ratio surface de bureau / agent dans les services accueillants,
- l'obligatoire réorganisation du travail liée à l'augmentation du ratio charge/emploi dans ces mêmes services,
- la mobilité forcée pour les agents des services supprimés.

Cette ASR génère donc pour les agents des services supprimés ou accueillants, craintes , questionnements, un vrai climat d'incertitude quant à l'avenir de leurs structures, tout ceci provoquant une exposition accrue aux risques psychosociaux…

Les risques psychosociaux divisent : il y a d'un côté de la table les membres du CHSCT qui essaient de mettre leurs collègues à l'abri du risque et, en face, ceux qui les maintiennent sciemment exposés.

La perspective de la suppression des CHS-CT dans le secteur privé, entraînera, de fait, celle des CHS-CT de la sphère publique. Il est clair que ceux-ci sont aussi dans le collimateur de nos dirigeants politiques et administratifs.

Vous pourrez ainsi vous éviter l'obligation de mesurer l'impact des restructurations en tout genre dont les conséquences seront pour les agents :
- d'augmenter leur charge de travail,
- de voir baisser leur rétribution,
- de constater une perte croissante de leurs repères,
- de subir la mobilité forcée.

Vous ferez surtout l'économie de toute justification face à l'émergence et la croissance des risques psychosociaux.

Enfin, venons en à la situation locale.

Nous avons vécu un mois d'Août riche.

Les SPF-E du var ont ouvert le 1er septembre.
Alors qu'il semble que celui de Draguignan ne souffre d'aucun problème particulier, si ce n'est une fin plus que tardive des travaux, ce n'est pas le cas de celui de Toulon.

Alors que vous nous aviez annoncé fièrement que les travaux seraient fini le 25 août, là encore, le retard s'est accumulé, nous sommes aujourd'hui le 19 septembre et nous sommes loin d'une fin de chantier.
Vous nous opposerez sûrement qu'il s'agit là de points de détail, permettez-nous de vous répondre qu'autant de points de détail, cela se nomme un chantier inachevé.
Si nous n'étions pas intervenus, à la demande des agents, rien de plus n'aurait été fait, et le service aurait ouvert dans la médiocrité et parfois même avec des risques pour la santé des agents.
Trouvez-vous normal que les agents soient obligés de menacer de bloquer leur service pour pouvoir être entendus ?
Trouvez-vous normal que notre présence soit obligatoire pour que leurs remarques et leurs demandes soient entendues ?
Trouvez-vous normal que la parole des représentants des personnels soit systématiquement soumise à caution et traitée avec dérision?
Alors aujourd'hui, ce n'est pas terminé, le chantier n'est pas abouti.
Vous paraîtrez sûrement étonné qu'à l'avenir nous mettions en doute les délais, les moyens et la nature des travaux que vous vous ferez subir aux services et aux agents.
Nous, nous n'avons plus confiance et cela est compréhensible.

A Besagne, le 8 août, les glaces, qui ornaient les parois du puits de l'entresol donnant sur l'accueil, sont tombées en présence des personnels et d'usagers.
Heureusement, nous n'avons déploré aucun blessé.
Une chance incroyable surtout lorsque l'on sait que celles-ci menaçaient de s'effondrer depuis déjà plusieurs mois.
Il est clair que les travaux d'étanchéité du toit de Besagne, prévus pour durer 1 mois et demie, mais qui, en fait, se sont poursuivis tout l'été, ont fortement impacté la structure.
Mais quel niveau d'inconscience faut-il avoir pour renforcer la fixation de ces glaces avec du ruban adhésif utilisé pour scotcher des cartons ?
Nous ne remettons pas en cause le travail des agents qui ont dû faire cela avec les moyens que vous leur aviez généreusement alloués.
Il serait temps que vous preniez la mesure du fait que certains travaux, certaines actions ne peuvent être réalisées que par des professionnels et en aucun cas avec comme seul idéal la recherche forcenée d'économie.

Pour finir, nous avons pu nous procurer les plans du bâtiment en construction qui devrait accueillir les services de La Seyne, rue Charles Gide, et la trésorerie de Six Fours.
Force est de constater qu'ils ont profondément changé, nous pouvons même affirmer qu'ils sont totalement différents.
Quand comptez-vous nous les présenter ?
Qui a été le partenaire privilégié de la direction qui a participé à leur élaboration ?
Qui a vécu ce privilège comme une reconnaissance personnelle, un couronnement, pour

garder jalousement ce secret ?
À qui devons nous nous adresser pour que ce type d'information nous soit transmis ?
Quand allez-vous enfin respecter le dialogue social si cher à tous ceux qui ne le respectent pas ?

La confiance est une chose qui se gagne, vous perdez, chaque jour, un peu plus celle des agents et la nôtre.

Nous demandons que la présente liminaire soit annexée au Procès Verbal de ce CHSCT.